APPEL A COMMUNICATIONS

Colloque scientifique international

Obligés de servir :
Histoire et mémoire des incorporés de force français et lettons dans l'armée de l'Allemagne nazie

Riga (Lettonie) – Musée de la Guerre de Lettonie
27-28 mai 2027

Présentation du colloque

Durant la Seconde Guerre mondiale, des centaines de milliers de citoyens non-allemands des territoires européens occupés ont été contraints par l'Allemagne national-socialiste d'accomplir un service militaire obligatoire dans les forces armées allemandes. Après une phase initiale d'appels au volontariat, environ 130 000 Français d'Alsace et de Moselle, communément appelés « Malgré-nous », ont été incorporés de force dans la Wehrmacht ou la Waffen-SS à partir de 1942 et au moins 110 000 Lettons dans la « Légion lettone » à partir de 1943 et dans d'autres formations militaires allemandes.

Certains d'entre eux ont participé à des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité, soit avant leur incorporation de force (comme les volontaires lettons du *Sonderkommando Arajs*, qui ont pris part au génocide des Juifs avant d'être transférés dans la « Légion lettone »), soit après celle-ci (comme les incorporés de force français impliqués dans le massacre d'Oradour-sur-Glane). Au-delà de l'unité juridique de ce groupe – tous ayant été incorporés en violation du droit international – et au-delà des discours globalisants – qu'il s'agisse d'un récit accusateur les présentant tous comme des volontaires ou des criminels, ou d'un récit victimaire qui efface la complexité historique –, l'historiographie récente met en lumière la diversité de ces conscrits non-allemands en termes de profils, d'opinions, d'attitudes et d'expériences de guerre, tant entre les contextes français et letton qu'au sein de chacune des populations concernées, ainsi que la diversité des constructions mémorielles.

Les incorporés de force français ont obtenu dès 1944 une reconnaissance officielle de l'État français avec l'attribution de la mention « Mort pour la France » et ils se sont rapidement organisés en associations promouvant un récit à la fois victimaire et patriotique. Du côté letton, en revanche, la mémoire de l'incorporation de force a longtemps été étouffée ou déformée par le régime soviétique. Après le rétablissement de l'indépendance, le Parlement letton a adopté en 1998 une déclaration réhabilitant la « Légion lettone ». Mais aujourd'hui – dans le contexte de l'intégration européenne d'une part et de l'ingérence et de la menace russes croissantes d'autre part – c'est une mémoire divisée qui prévaut : l'État letton ne commémore plus officiellement les légionnaires, l'opinion publique est partagée, les acteurs politiques s'affrontent dans des conflits mémoriels, tandis que se dessine une recherche de consensus fondée sur la construction d'un récit victimaire, mais aussi sur le développement d'études scientifiques respectueuses de la démarche historique.

Ce colloque international réunira des historiens, des juristes, des spécialistes de l'armée et des droits humains en provenance de Lettonie, de France et d'ailleurs afin d'examiner le phénomène de l'incorporation de force au cours de la Seconde Guerre mondiale et ses conséquences à long terme. Il explorera les expériences des incorporés de force de Lettonie, d'Alsace et de Moselle dans la Wehrmacht ou la Waffen-SS en adoptant une perspective comparée et transnationale. Il s'intéressera à la manière dont les populations des territoires occupés sont devenues les instruments de régimes totalitaires et à la façon dont elles ont réagi à ces contraintes. Il examinera également la manière dont leurs expériences ont été interprétées dans la mémoire historique, le discours juridique et les récits publics. Ce faisant, ce colloque entend contribuer à l'écriture d'une histoire européenne dépassionnée et nuancée, qui rassemble les expériences historiques de l'Europe occidentale et de l'Europe orientale, en particulier celles des États baltes.

Objectifs du colloque

Ce colloque vise à approfondir la connaissance scientifique de l'histoire de l'incorporation de force sous les régimes totalitaires, à examiner son appréciation en droit international, à réfléchir aux questions de responsabilité individuelle et de statut de victime, et à favoriser la coopération et le dialogue universitaires franco-lettons.

Thèmes et axes

Les propositions pourront porter notamment (mais pas exclusivement) sur les thèmes suivants :

1. L'incorporation de force dans les systèmes totalitaires

- Les cadres juridiques et pratiques de la mobilisation militaire dans l'Allemagne nazie et en Union soviétique
- L'incorporation de force dans les territoires européens occupés durant la Seconde Guerre mondiale
- L'incorporation de force dans d'autres contextes géographiques ou historiques
- Le statut des conscrits, incorporés légalement ou de force, en droit international, notamment au regard du Règlement de La Haye et des Conventions de Genève

2. Les soldats lettons, alsaciens et mosellans dans les forces armées de l'Allemagne nazie : une perspective comparée et transnationale

- Les contextes géopolitiques et politiques d'occupation
- Les volontaires et leurs motivations
- Les femmes dans le *Reichsarbeitsdienst* et le *Kriegshilfsdienst*
- Les membres mineurs des forces armées (*Luftwaffenhelfer*, *Volkssturm*)
- Les mécanismes du service forcé et les réactions des populations
- Les expériences de guerre (participation aux opérations de combat et hors combat, y compris aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité), la captivité et le rapatriement
- Les soldats lettons en Alsace et en Moselle, et les soldats alsaciens et mosellans en Lettonie

3. Les conséquences juridiques et la responsabilité morale après la guerre

- Les frontières entre collaboration, contrainte, trahison et statut de victime
- Les responsabilités juridiques au regard du droit international humanitaire et des droits humains
- Les attitudes sociales et politiques d'après-guerre : suspicion, silence, réhabilitation

4. Les politiques mémorielles et perspectives contemporaines

- La construction et l'évolution de la mémoire et des politiques mémorielles en France et en Lettonie
- Les récits, réinterprétations et débats publics
- Les enjeux pour l'Europe contemporaine et pour les débats sur l'occupation et la contrainte

Approches suggérées

Nous encourageons tout particulièrement :

- Les perspectives comparées et transnationales
- Les approches interdisciplinaires (histoire, droit, sociologie, études mémorielles)
- Les études de cas microhistoriques (y compris sur des parcours individuels)
- Les recherches portant sur des régions moins connues touchées par l'incorporation de force

Pour soumettre une proposition, merci d'indiquer :

- Titre de la communication
- Résumé : 300 mots maximum
- Nom et rattachement institutionnel de l'auteur ou des auteurs
- Biographie : 100 mots maximum
- Langues : letton, français ou anglais

Les propositions sont à envoyer simultanément aux adresses suivantes :

- kristine.bekere@karamuzejs.lv
- catherine.maurer@unistra.fr

Date limite de soumission : **15 février 2027**

Notification d'acceptation : **15 mars 2027**

Le colloque se tiendra les **27 et 28 mai 2027** au Musée de la Guerre de Lettonie (Riga).

Dans la mesure du possible, les organisateurs du colloque prendront en charge les frais de déplacement et de séjour des participants.

Conseil scientifique

Kristīne Beķere
Mārtiņš Kaprāns
Emilia Koustova
Catherine Maurer
Frédérique Neau-Dufour
Uldis Neiburgs
Frédéric Stroh
Alexandre Sumpf
Jānis Tomaševskis

Institutions co-organisatrices

Musée de la Guerre de Lettonie
Institut d'histoire de la Lettonie, Université de Lettonie
Institut de philosophie et de sociologie, Université de Lettonie
Faculté des sciences historiques et laboratoire de recherche ARCHE, Université de Strasbourg
Groupe d'études orientales, slaves et néo-helléniques GEO, Université de Strasbourg
Région Grand Est